

## Arrêté du Maire

N°2024-36

**Objet : Arrêté numérotation Rue du Prieuré**

**Nous**, Bruno GAUTIER, Maire de la Commune d'Ocquerre,

**VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et liberté des Communes, des Départements et des Régions,

**VU** le Code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-28,

**VU** la délibération du 26 septembre 2024 portant dénomination de voie,

**CONSIDÉRANT** que le numérotage des habitations, des bâtiments industriels ou commerciaux constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire,

**CONSIDÉRANT** la demande du cabinet de géomètre RD GEO de prendre un certificat de numérotage des lots à bâtir autorisés par la DP 077 343 24 00003 et en vue d'établir la division modificative du parcellaire cadastrale,

**CONSIDÉRANT** de prévoir la modification de la numérotation de la maison d'habitation implantée sur les parcelles cadastrées B 0074, B 0075, B 324 et ZH 31,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de procéder à l'affectation d'un numéro de voirie,

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup> : Les immeubles désignés ci-après se voient attribuer le numéro suivant :**

Propriétaires	Sections cadastrales	Numéro attribué
Indivision MEUNIER	B n° 70 et B n°327 (avant division) – B 420 (après division) Lot 1	<b>N°10 Rue du Prieuré</b>
	B n° 70 et B n°327 (avant division) – B 421 et B 423 (après division) Lot 2	<b>N°8 Rue du Prieuré</b>
	B n° 70 et B n°327 (avant division) – B 422 et B 424 (après division) Lot 3	<b>N°6 Rue du Prieuré</b>
	B n° 70 et B n°327 (avant division) – B 425 (après division) Lot 4	<b>N°4 Rue du Prieuré</b>
	B n° 70 et B n°327 (avant division) – B 426 (après division) Lot 5	<b>N°2 Rue du Prieuré</b>

MAROT EMILIE MEUNIER HUBERT DESIRE	B 0074, B0075, B 324, ZH 31 – Ancien adressage 4 Rue Marnoue Les Moines	<b>1 Rue du Prieuré</b>
--	---	-------------------------

**Article 2** : Copie du présent arrêté sera notifiée au propriétaire et à la Sous-Préfecture.

et transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie de Lizy sur Ourcq,
- Monsieur le Directeur du Centre de tri postal,
- Monsieur le Commandant des sapeurs pompiers de Lizy sur Ourcq,
- Monsieur le Directeur du Cadastre du Centre des Impôts de Meaux,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq,
- La SAUR,
- ENEDIS et EDF,
- L'INSEE.

Ocquerre, le 04 octobre 2024

Le Maire,  
**Bruno GAUTIER**

